

Des questions, des pressions ??  
 Contactez le SNUipp Réunion  
 0262 28 99 40

Avril 2010- Numéro 137

Déposé le 15/04/2010

CPPAP 0913 S 07976

# Le SNUipp/FSU Réunion invite ses syndiqués à son

## Congrès

le Jeudi 20 mai 2010  
 de 8h30 à 16h

**Centre Jacques Tessier - La Saline**

**LE CONGRÈS, SE RENCONTRER POUR :**

- DÉBATTRE ET AMENDER LES ORIENTATIONS NATIONALES DU SNUIPP
- FAIRE ÉMERGER NOS RÉALITÉS LOCALES

**Thème 1: Pour la réussite de tous**  
**Atelier 1 : L'éducation prioritaire / Les évaluations**

**Thème 2: L'école et ses personnels**  
**Atelier 2 : Aménager les conditions de travail**

**Thème 3: Quel syndicalisme ?**  
**Atelier 3: Libertés**

### Sommaire

- page 1 Thèmes nationaux
- page 2 Comment participer au congrès ?
- page 3 Programme
- page 4 Bulletin d'adhésion - Contacts

*Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex*

*Nous contacter : courriel à [snuipp.974@wanadoo.fr](mailto:snuipp.974@wanadoo.fr) - Tél : 02 62 28 99 40*

*Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud) - fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>*

## Comment participer au Congrès du 20 mai 2010 ?

1° Faire la demande auprès de l'administration **avant le 13 mai 2010**

2° S'inscrire auprès du SNUipp Réunion (voir ci-dessous)

*Utilisez des droits syndicaux ! Ils permettent rencontres, débats, prises de positions communes. C'est une avancée importante de la démocratie.*

### AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES À L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL.

#### **LOI DU 13.07.83 : DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES**

*Ces autorisations d'absence sont accordées avec maintien du traitement.*

*La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires (art. 6)*

*Le droit syndical est garanti aux fonctionnaires (art. 8)*

**Participation aux congrès des syndicats et des fédérations de syndicats:** Elle donne droit à autorisation d'absence dans la limite de 10 jours par an et par personne .

### Modèle de lettre à l'IEN

NOM, Prénom

Fonction et poste

Etablissement

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
s/c de M., Mme l'IEN de.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi du 13.07.83 : droits et obligations des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence : le 20 mai 2010 pour participer au congrès organisé par la Section Départementale du SNUipp. Ce stage se déroulera à La Saline.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

A ..... le .....

Signature :

### BULLETIN DE PARTICIPATION

*à faxer au SNUipp (voir ci-contre)*

NOM..... Prénom .....

Adresse perso.....

Complément .....

974 ..... courriel .....@ .....

Lieu d'exercice.....

974 .....

Tél fixe 0262 ..... Mobile 06 .....

SNUipp Réunion n° 137 Avril 2010

Page 2

Bulletin du  
Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
Ecoles et PEGC  
(SNUipp/FSU)  
24 rue Marc Boyer -  
97490 Ste Clotilde  
Tél : 02 62 28 99 40  
Fax : 02 62 29 09 61  
Imprimerie de la Section  
Directeur de la publication :  
Yvon Virapin  
Numéro : 1.00 € - Abonnement : 8 €

 SNUipp  
Réunion

Adresse courriel :  
[snuipp.974@wanadoo.fr](mailto:snuipp.974@wanadoo.fr)

# Programme

8h30 - 9h : Accueil - Inscriptions aux ateliers

9h - 10h30: Présentation des bilans moraux, financiers et du rapport d'activité

10h30 - 10h45: Présentation des ateliers

10h45 - 11h: Pause

11h - 12h30: Ateliers

12h30 - 14h: Déjeuner

14h - 15h30: Synthèse des travaux des ateliers et vote des amendements

15h30 - 16h: Clôture du Congrès

Afin de préparer au mieux votre participation aux ateliers, nous vous invitons à lire les documents nationaux : Fenêtre Sur Cours n°... .

Retrouvez également tous ces documents sur le site national du SNUipp: [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## Bulletin d'adhésion

### BAREME DES COTISATIONS 2009 - 2010

INDICES	COTISATIONS	INDICES	COTISATIONS
Assistants d'éducation	54,00	479 à 508	156,00
Mt-temps et <38	99,00	509 à 538	162,00
338 à 358	114,00	539 à 568	171,00
359 à 388	123,00	569 à 598	177,00
389 à 418	132,00	599 à 628	186,00
419 à 448	138,00	629 à 658	192,00
449 à 478	144,00	659 et plus	201,00
RETRAITES		114,00	

	INDICE										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEUR	341	357	366	373	383	390	399	420	441	469	515
PE	349	376	395	416	439	467	495	531	567	612	658
PE-H-CLASSE	495	560	601	642	695	741	783				
REG.C.	316	336	357	374	393	414	434	458	482	511	540
PE.G.C. H-CLASSE	457	481	510	539	612	658					

BONIFICATIONS INDIVIDUELLES	
INSTITUTEUR SPECIALISE	15
IMF-AIEN	28
CHARGE DEPECOLE	3
DIRECTEUR 2/4 CLASSES	16
DIRECTEUR 5/9 CLASSES	30
DIRECTEUR 10 CLASSES +	40
DIRECTEUR SEGPA	50

Le soussigné(e), me syndique au SNUipp - Réunion afin de contribuer :

- A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités ;

- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la FSU.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements que je fournis pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans des fichiers et des traitements automatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : .....

Signature :

Pour mémoire

L'adhésion comprend l'abonnement aux revues nationales  
66% du montant de la cotisation sont déductibles de vos impôts

## POURQUOI JE ME SYNDIQUE AU SNUipp?

Je me syndique au SNUipp Réunion afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.
- à la réflexion sur une école pour la réussite de tous.

*Le SNUipp Réunion me fera parvenir les publications nationales éditées par le SNUipp.*

◆ *Sur ma demande le SNUipp pourra me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.*

◆ *Toujours sur mon autorisation il pourra faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même.*

## VOS CONTACTS DANS TOUTE L'ÎLE

### SUD

Gérard ORRICO  
0692 42 48 48

Christelle ARNASSALOM  
chrislabaume@wanadoo.fr

### NORD

Didier GOPAL  
0692 42 49 49

Nora CHELALOU  
0692 26 97 87

### QUEST

Christine ARNAUD  
0692 70 64 88

Henriette LUCAS  
0262 22 52 37

### EST

Didier MORIN  
didiermorin9@wanadoo.fr

Pierre CHANE-PINE  
pierre.chane-pine@wanadoo.fr

## DÉDUCTION FISCALE

*66% de votre cotisation sont désormais déductibles des impôts.*

Ex : en réglant une cotisation de 120 €, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 79,20 €.

**Votre cotisation réelle sera de 40,80 €.**

## ATTESTATION FISCALE

### ● Adhérents de l'année scolaire N-1

L'attestation est automatiquement expédiée aux anciens adhérents.

### ● Nouveaux adhérents de l'année scolaire (AS N)\*

Ils recevront leur attestation pour la déclaration de l'année civile (AC+2)\*

Exemple : M. X adhère en 2007/2008. Que sa cotisation soit payée en octobre 2007 ou en février 2008, son attestation fiscale lui parviendra en 2009 pour la déclaration de revenus de 2008.

\*AS N = année scolaire N.  
AC = année civile.

## BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

NOM : .....

Prénoms : .....

NOM de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse personnelle : .....

CP : 974 ..... Ville : .....

Tél fixe : 0262 ..... Mobile : 0692 .....

E-mail : .....@.....

Grade : IUFM/ Instituteur/ PE/ PEGC

Poste occupé : IUFM/ Maternelle / Élémentaire/ Collège / Retraité  
Echelon : ... e

ETABLISSEMENT D'EXERCICE

Nom : ..... Tél : 02 62 .....

Adresse : .....

CP : 974 ..... Ville : .....

RÈGLEMENT : ... Chèque(s) - (3 maxi)

A RETOURNER AU SNUipp section de LA REUNION

4 ter rue de la Cure - BP 279  
97494 STE CLOTILDE CEDEX  
accompagné du règlement

